



## Conseil Exécutif du 5 novembre 2004

Présents : J. Bettenfeld, F. Serex, C. Perruchet, Mme M. Ansquer, J. Ferignac, C. Scarsi, J. Taillefer,  
F. Arnault, C. Bouligaud, P.M Ferry, G. Format, M. Grout, L. Jançon, J.C. Moreau,  
M. Persiaux  
Excusés : J.M. Anton, J. Lelong, F. Perez, J. Brihault, R. Hahn  
Assistent : P. Bana, O. Hayes

sous la présidence de A. Amiel

La séance est ouverte à 17h30, au siège de la FFHB.

1 Le procès verbal de la réunion du Conseil Exécutif du 10 septembre est adopté.

2 – Cette dernière réunion de la mandature est l'occasion pour A. Amiel d'exprimer sa gratitude à l'ensemble des membres du Conseil Exécutif pour leur investissement, le respect de leur engagement et le soutien qu'ils lui ont apporté.

3 – Activité des commissions

3.1 – Réclamations et litiges

M. Persiaux se limite à un bilan de l'activité depuis la création de la commission il y a quatre ans : 284 dossiers ouverts, 237 dossiers traités en 53 réunions.

3.2 – Statuts et réglementation

G. Format dresse lui aussi un bilan de l'action de la commission, fondé sur l'évaluation des objectifs définis en début de mandat.

Dans le domaine du contrôle des obligations, il souligne que l'exigence prioritaire est le respect des calendriers définis, de manière à éviter une circulation des documents pas assez rigoureuse, qui a pu engendrer des confusions regrettables. Le nouveau plan d'arbitrage a débouché sur des difficultés sérieuses d'application (les indicateurs affichés par la CCA n'ont pas permis de conduire à une évaluation précise et ont généré des incompréhensions fortes qui ont amené, à la demande de la CCA, à ne pas appliquer les sanctions prévues). La lisibilité du domaine sportif est plus forte, ce qui en facilite l'analyse et l'évaluation. Le soin apporté par les Ligues à renseigner les dossiers constitue un élément très largement favorable à leur traitement correct. La DTN n'a pas été en mesure de fournir des informations complètement en correspondance avec la réalité de la population des entraîneurs, ce qui est vraisemblablement lié à la difficulté de gérer les cursus de formation actuels en terme de traçabilité.

Dans le domaine des qualifications, la difficulté réside dans la discrimination à opérer entre les divers statuts et à faire appliquer de manière homogène les règles qui régissent les procédures.

Le domaine des équipements constitue un domaine sensible. L'analyse globale effectuée par la commission se révèle globalement positive, malgré des réserves à apporter à certains secteurs. Le parc d'équipements sportifs dont dispose le Handball doit être adapté à ses exigences et à ses projets de développement.

### 3.3 – Organisation des compétitions

a) Suite à une intervention de C. Scarsi, le Conseil Exécutif confirme le règlement financier de la coupe de France masculine figurant dans l'annuaire 2004 - 2005, en particulier le montant des indemnités à verser par le club recevant lors des rencontres entre un club de niveau national et un club de D1 ou D2 (ou lors des rencontres entre clubs de D1 et/ou D2 entre eux), qui figure à l'article 7.19.5. Le sujet de ces indemnités avait fait l'objet d'un débat lors de la dernière assemblée générale fédérale à Hyères. Le Conseil Exécutif précise également que lors de la phase finale, il n'y a pas de match pour la troisième place.

b) Après avoir pris connaissance des différentes candidatures, présentées par J. Taillefer, le Conseil Exécutif décide de confier l'organisation de la finale de la coupe de France à la Ligue d'Aquitaine, et l'organisation de la coupe de la Ligue féminine au Comité de la Haute Vienne.

c) J. Taillefer rappelle que le Tournoi de Paris – Ile de France féminin se déroulera les 3, 4 et 5 décembre prochains et opposera l'équipe de France à celles de Norvège, d'Espagne et des Pays Bas.

### 3.4 – Contrôle de Gestion

La commission a commencé les contrôles relatifs à la saison 2004-2005, qui ont donné lieu à trois avertissements et un rappel.

L'activité concernant le secteur fédéral, qui représente une très importante activité pour la commission (environ mille dossiers à traiter) devra faire l'objet d'une réflexion particulière.

### 3.5 – Développement, Formation, Emploi

Un bilan complet et détaillé de l'activité de la commission a été publié dans le numéro d'octobre de Handmag. Par ailleurs F. Arnault se réjouit de l'impact télévisuel du Handball aux Jeux Olympiques : 1<sup>er</sup> sport en terme de temps d'antenne (près de 48 heures), 1<sup>er</sup> sport collectif le plus suivi lors des diffusions en journée (audience moyenne de plus de 2 millions de téléspectateurs pour les diffusions entre 9h et 23h) et 2<sup>ème</sup> discipline ayant touché le plus de Français (31,8 millions en couverture cumulée) derrière l'athlétisme (39,9 millions), devant la natation (31,3 millions) et la gymnastique artistique (30,4 millions).

### 3.6 – Médicale

a) L. Jançon fait part au Conseil Exécutif du projet du CPLD (Centre de Prévention et le Lutte contre le Dopage) qui vise au recrutement par les Fédérations (sur leur propre financement) d'un Directeur Médical, qui remplacerait le médecin fédéral bénévole actuel. La FFHB est très réservée sur ce projet.

b) L. Jançon fait part des difficultés de financement du suivi médical des athlètes en pôles espoirs (autres que ceux des collectifs nationaux jeunes, pour lesquels ce suivi est financé par la FFHB) imposé par les nouvelles dispositions ministérielles. La solution ne peut être trouvée qu'au cas par cas, en fonction des situations locales.

### 3.7 – Discipline

M. Grout rappelle qu'il assure un intérim jusqu'aux élections du 20 novembre. Selon lui, la mise en œuvre du nouveau règlement disciplinaire nécessite d'avoir un relationnel adapté avec les licenciés objets de poursuites disciplinaires.

La séance est levée à 20h30

Claude PERRUCHET



Secrétaire Général

André AMIEL



Président de la FFHB